L'ABEILLE.

IMPRIMÉ TOUS LES JOURS, PAR P. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS.
Jeudi, 9 Octobre 1828.

ELECTION DU PRESIDENT.

PREMIER LUNDI DE NOVEMBRE.

TICKET DE L'ADMINISTRATION.

Manufactures domestiques—amélirations internes

ELECTEURS D'ADAMS.

JAMES VILLERE—*De St. Bernard,*
A. LEBLANC—*De l'Assomption,*
O. BUSHNEL—*D'Est Baton-Rouge,*
N. DECLOUET—*De St. Martin,*
B. MORRIS—*Natchitoches.*

GRECE & ILES IONIENNES.

(Par les journaux autrichiens.)

VIENNE, 5 Juillet.

La Gazette de Corfou du 14 Juin annonce que, la veille, le vaisseau de ligne français le Conquérant, capitaine Maurice, ayant à son bord le vice-amiral de Rigny, était entré dans ce port. Après les saluts d'usage, S Exc. le lord haut commissionnaire, l'ambassadeur de France comte Guilleminot et le général-major anglais Woodford, se rendirent à l'établissement de quarantaine et s'entretinrent long tems avec l'amiral qui avait mis pied à terre. Comme le vaisseau arrivait de Smyrne, toutes les précautions sanitaires furent strictement observées pendant cette entrevue. On assure que l'amiral de Rigny attendra à Corfou l'arrivée de l'amiral Codrington.

La même gazette publie un extrait d'une lettre datée du quartier-général grec devant Anatolico. L'attaque faite contre ce fort, y est-il dit, a non-seulement échoué, mais a eu une suite bien funeste pour la marine grecque, par la mort du capitaine Hastings qui commandait le bâtiment à vapeur Karteria. Ce fut le 5 Mai que les Grecs, quittant la position de Dragomestre, se portèrent en avant jusqu'à Dioni. Le 13, la forteresse de Poro, après un siège de trois jours fut emportée par eux. La garnison turque avec armes et bagages fut transportée à Prévésa. Anatolico, cerné de toutes parts, aurait bientôt partagé le sort de Poro, si le capitaine Raigo, à qui le siége de la place du côté de terre était confié, n'avait point abandonné son poste. Les Turcs qui occupent Missolonghi profitèrent de son absence et ravitaillèrent Anatolico pour une dizaine de jours. Pendant ce tems, le fort était vivement canonné par les Grecs, qui avaient établi leurs batteries et s'étaient retranchés à San Nicolo. Le 16 mai, Veli-Bey, arrivant d'Arta à la tête de 1,000 hommes, attaqua de nuit les retranchemens des Grecs; mais il fut repoussé avec une perte de 150 hommes et plusieurs officiers. Les Grecs de leur côté ne perdirent pas un seul des leurs. Veli-Bey cependant, à la faveur de la nuit et par l'absence du capitaine Staico qui s'était porté à Vloco sous prétexte de venir au secours de quelques hommes de son corps, réussit à faire entrer 50 bêtes de somme chargées de vivres dans Anatolico. Le 25, les Grecs, à l'aide de plusieurs petits bâtimens qui avaient pu s'approcher jusqu'au-dessous des palissades du fort, commencèrent une vive attaque du côté de la mer. La réussite parut certaine, lorsqu'un de ces bâtimens qui avait à son bord une grande quantité de raquettes, prit feu et sauta au milieu de la petite flotte, ce qui y mit le désordre. Le capitaine Hastings qui la commandait, quitta alors le bâtiment à vapeur Karteria et se jeta dans un canot pour aller de vaisseau en vaisseau rétablir l'ordre et encourager les Grecs à recommencer l'attaque. Pendant cette course il fut blessé au bras gauche et forcé de se retirer. A ce malheur se joignit celui de la mort du capitaine Andrea, commandant en second de la flotille sous les ordres de Hastings. Les Grecs perdirent en outre 6 hommes tués et 26 blessés. Le comte de Broglie, qui commandait le corps des Philhellènes, est au nombre des tués. Le capitaine Hastings qui après sa blessure ne put pas être pansé ni recevoir les soins que son état exigeait, fut enfin transporté au lazaret de Zante et remis entre les mains de chirurgiens habiles. Mais déjà atteint du tétanos, il expira une demi-heure après son arrivée. Le capitaine Hastings est bien vivement regretté par tous ceux qui ont été à même de connaître et d'apprécier sa haute valeur et ses autres excellentes qualités.

FRANCE.

Extraits d'une lettre de Paris du 6 Juillet.

ACCUSATION DU MINISTERE VILLELE.

On supposait d'abord que la Chambre des Pairs prononcerait différemment de celle des Députés sur cette question. Cette crainte n'existe plus, et les personnes les mieux informées pensent maintenant que si Villèle et ses collègues sont mis en jugement, ils seront condamnés. Ce qui s'est passé dernièrement dans une des séances de la Chambre des Pairs fonde cette présomption. Dans la discussion de la loi des élections, déjà adoptée par la Chambre des Députés, MM Villele, Corbière et Peyronnet se sont opposés à toute disposition ayant une tendance libérale; mais tous leurs efforts ont été infructueux. Pendant une de ces délibérations, M. Peyronnet, en répondant à M. Martignac, employa une expression qui n'était nullement bienséante. Il fut aussitôt rappelé à l'ordre par une foule de voix. Il essaya de se justifier, mais sa défense excita des murmures d'une nature si forte et si énergique qu'il fut tout-à-fait réduit au silence. On entendit même quelques cris: *à la porte!* et ce n'est pas du tout surprenant, parceque les membres les plus respectables de la chambre regardent la présence de M. Peyronnet comme une honte.

. . . . . .

Il est évident maintenant que les ministres ne peuvent avoir une majorité que par le côté gauche, auquel se réunit une partie du centre droit, et que leurs ennemis déclarés et implacables sont ceux qui siégent sur les bancs occupés par les amis de M. de Villèle. Les ministres doivent donc renoncer et faire renoncer à d'injustes préventions, il leur faut surmonter quelques absurdes répugnances. La majorité actuelle marche à la tête de la nation, et représente les intérêts généraux du pays. Les ministres deviendront puissans par une conduite franche, ouverte et ferme. Ils ne doivent plus garder de ménagemens pour l'ennemi. Si la crainte puérile d'une réaction trop subite les arrête, la réaction aura lieu sans eux, et contre eux. On a lieu d'espérer alors que nous verrons bientôt reparaître sur la scène politique les hommes qui, dans la guerre et dans la diplomatie aussi bien que dans les places administratives, ont été l'honneur et la force de la France. L'hypocrisie ne sera plus regardée comme une vertu; un zèle feint et exagéré ne passera plus pour un loyauté vraie et sincère; la version pour les institutions libérales ne donnera plus un titre aux emplois publics; le mérite obtiendra cette préférence qui ne peut lui être refusée qu'au grand préjudice de la patrie.

M. de Martignac était de tous les ministres le moins disposé à adopter cette manière d'envisager les choses, et s'en serait tenu écarté, si la violence et l'opiniâtreté de ses adversaires ne l'avaient enfin forcé de suivre les conseils de la raison, et de rejeter ceux d'une misérable et aveugle ambition.

. . . . . .

Le rapport sur les pétitions relatives aux jésuites a été fait il y a peu de jours à la Chambre des Députés par le comte de Saide. Leurs amis ont redoublé leurs furieuses clameurs et des menaces de guerre civile remplissent chaque jour les colonnes des journaux fanatiques, la Quotidienne, la Gazette de France et la Gazette universelle de Lyon. Vous ne pouvez vous faire une idée de la violence et de l'insolence des factieux éditeurs de ces journaux; mais le gouvernement n'y fait pas attention, pour écarter toute apparence d'un esprit de persécution. Ces écrivains sont de vrais ligueurs, des sicaires du tems de la St. Barthelemy, les manches retroussées, et demandant du sang à verser pour la gloire de Dieu et de l'église. Leur grande tactique consiste à crier à la révolution. Par exemple, la charte est de la révolution, la philosophie est de la révolution, les principes libéraux sont de la révolution. Mais ces déclamations ne trompent personne; c'est l'absolutisme expirant dans les convulsions.

Du reste, les intrigues des jésuites et la conduite du clergé en général, depuis la restauration, ont fait un tort irréparable à la religion catholique. On ne peut plus trouver un nombre suffisant d'individus qui veuillent devenir prêtres à leurs propres frais. Les ministres ont donc demandé à la chambre une somme considérable destinée à élever 8000 jeunes gens pour l'église, aux frais de l'état. Il est très douteux que cette mesure réussisse. Sans doute, le fems n'est pas très éloigné où l'on sera obligé de lever les prêtres, comme les soldats, par conscription.

La direction qu'ont prises les affaires depuis qu'il est question du jugement de Villèle, ne peut manquer d'être favorable à la cause des Grecs. La question sur laquelle les députés de la gauche et de la droite s'accordent le mieux, est celle de l'indépendance de la Grèce. Néanmoins, l'opinion publique est très fortement prononcée pour le maintien de la paix.

BRESIL.

Rio Janeiro, 15 Mai.

(Correspondance particulière.)

S. M. l'Empereur a reçu le 12 des dépêches qui lui annoncent que son frère a dissous les Chambres, et qu'il a convoqué les Cortès de Lamego, pour le seconder dans l'usurpation de la couronne de Portugal, qu'il avait depuis longtems projetée.

L'indignation que ces dépêches ont produite a été générale, et je puis vous garantir que les Brésiliens sont très disposés à seconder tous les efforts que S. M. I. croira devoir faire pour conserver à son auguste fille la couronne de Portugal.

S. M. I. a tenu deux conseils de cabinet avant hier et hier, et le paquebot qui part aujou d'hui pour Londres, porte à M. le comte d'Ytabayana des pleins pouvoirs pour faire auprès des cabinets de l'Europe toutes les démarches officielles qu'il jugera convenables afin de maintenir intacts les droits de Don Pedro à la couronne de Portugal.

On croit généralement ici que les nouvelles instructions qui seront transmises à M. d'Ytabayana seront appuyées par quelques forces de terre et de mer, que S. M. I. enverra aux embouchures du Tage et du Duero.

*** Dans une lettre écrite de Carthagène de Colombie (le 12 Août) au Redacteur du Courrier des Etats-Unis, nous trouvons le *Postscriptum* suivant:

"Monsieur Macpherson, consul des Etats-Unis, exporta il y a quatre ans des produits de la Colombie. La douane l'y autorisa et ne réclama aucun droit. Il y a deux ans, il éprouva des malheurs, solda son compte avec les douanes et se retira du commerce. Il y a six semaines, la douane a réclamé de lui $1400 pour droits de sortie sur les produits exportés il y a quatre ans. Hier on l'a arrêté et conduit à la prison publique. Il en est sorti dans la soirée, et il est en ce moment chez M Fowler, négociant anglais, dont la maison lui a été donnée pour prison.

M. Macpherson n'a point de fortune. Ses mœurs et son caractère lui ont mérité l'estime publique. Il est plaint généralement.

Voilà le précis de cette affaire. Si j'apprends quelque chose de plus, je vous en ferai part par la première occasion.

FEUILLETON.

BAGNE DE ROCHEFORT.

Un des plus audacieux chevaliers d'industrie que recele ce bagne, est le nommé Anthelme Collet, condamné il y a huit ans aux travaux forcés pour faux en écriture. Fils d'un menuisier-ébeniste de Bellay (Ain.) élève au prytanée, sous-lieutenant, capitaine, aide-major au 47e régiment de ligne, directeur, voleur, évêque, inspecteur-général, chirurgien ambulant, frère de la doctrine chrétienne et maintenant galérien, cet homme a 43 ans. Sa taille est moyenne, sa poitrine large, sa tête grosse, son front étroit, son œil caverneux et pénétrant. Il a dans sa démarche et l'habitude de son corps quelque chose de composé qui lui donne l'air d'un sacristain.

Dans sa carrière militaire, il dut ses premiers grades à l'intrigue plutôt qu'à la bravoure. Dégoûté des armes, il déserte et s'affuble d'une soutane noire, puis d'une soutane violette; il fabrique sa bulle de nomination, et le voilà monseigneur, accueilli, fêté à Nice où par honneur l'évêque du lieu le charge de l'ordination de 33 prêtres et d'autant de diacres et de sous-diacres. Voulant payer de sa personne, il monte en chaire et débite pour la huitième fois un sermon de Bourdaloue qui le fait porter aux nues: mais par malheur les gendarmes ont son signalement; il veut fuir; ils se présentent pour l'arrêter. Alors, et tirant parti de son caractère apostolique, il leur donne sa bénédiction et ils le laissent passer. Puis des âmes charitables font pour lui une quête qui s'élève à 8,000 fr.

Toutefois, comme le revenu de son évêché était plus que précaire, il y renonça, et veut tâter des dignités militaires. En 1810, il se crée une commission d'inspecteur général, inspecte les régistres d'un commissaire des guerres, se fait donner des fonds considérables pour l'organisation d'une armée de Catalogne, et laisse son commissaire enchanté de la promesse qu'il lui a faite de s'employer pour lui procurer le ruban de la Légion d'Honneur. A Nimes, il touche dans la caisse du gouvernement 300,000 fr.; à Montpellier de même. Mais son séjour dans cette ville lui est fatal. Un jour il passe une revue à six heures du matin, puis va voir le préfet, le complimente sur la bonne administration de son département et promet de lui faire obtenir le grade de grand officier de la Légion-d'Honneur. Mais, par malheur, deux heures après il est arrêté avec vingt-deux officiers, dont il avait recruté son état-major. Or, ce n'est pas là le plus curieux de l'histoire; quelques jours après, le préfet avait nombreuse compagnie à dîner. Voulant, pour divertir ses convives, leur procurer le plaisir de voir celui qui avait joué avec tant d'éclat le rôle d'inspecteur-général, il le fait amener chez lui. En attendant le dessert, on le dépose dans un office; deux gendarmes sont à la porte. Dans un coin de cet office étaient la veste, le bonnet de coton et le tablier du cuisinier. Le prisonnier s'en affuble, s'arme de deux plats garnis, frappe du pied la porte, passe, traverse la salle à manger et se sauve en marmiton. Le cuisinier revient chercher ses vêtemens et ses plats. On fait beaucoup de bruit et tout s'explique. Grand fut le désappointement de l'honorable assistance. Le préfet promit 10,000 fr. à qui le livrerait mort ou vif; mais Collet resta tranquille pendant un mois dans une maison voisine, d'où il voyait tous les jours M. le préfet faire sa toilette.

Forcé de changer de branche d'industrie, il se crée chirurgien aide-major, à l'aide d'un traité *d'osteologie* de Sabatier, et sert en cette qualité à Saumur, sous le général Donnadieu: puis il exerce pour son compte: et fatigué des vicissitudes humaines, il se décide à entrer dans les écoles chrétiennes de Toulouse. Il fait à crédit l'acquisition d'une maison, veut fonder un noviciat, met les frères en œuvre et se sauve en leur laissant le soin de se débattre avec le propriétaire.

Poursuivant le cours de ses aventures, il arrive à la Roche-Beaumont, et, de peur d'être inquiété par la police, il va prendre des appartemens chez le commissaire de police lui-même, auquel il remet son signalement avec toute assurance. Là, il lie connaissance avec quelques officiers, parle à l'un d'eux de ses terres près du Rhône, et d'un régisseur qui l'a quitté. L'officier demande la place, on l'accepte à condition qu'il se mariera pour plus de garantie avec une personne à la quelle cet officier faisait déjà la cour. Grâce à l'entremise de Collet, le mariage est conclu et le régisseur futur part avec une lettre de crédit pour chercher des domaines, qu'il doit chercher encore.

Enfin ce fut au Mans que se termina, en 1819, cette carrière romanesque, et qu'on put enfin, à l'occasion de quelque crime obscur, lui faire expier tant d'audacieux exploits. Il se défendit lui-même, et son discours fut remarquable. "Ce n'est pas, dit-il, le penchant au crime qui m'a fait commettre toutes les sottises que j'ai faites; s'il m'avait fallu, pour pourvoir à ma malheureuse existence, verser une seule goutte de sang, vous ne me verriez point aujourd'hui sur le banc des accusés; s'il m'avait fallu dévaliser un de mes semblables sur la grande route, vous ne m'y verriez point non plus; s'il m'avait fallu seulement forcer la serrure d'un meuble pour voler de l'argent, je ne me serais jamais déterminé à cette action criminelle."

Depuis huit ans, Collet est mort pour le monde; on a droit de s'étonner du long sommeil d'un génie si actif: mais il est dans un lieu où il y a concurrence de génies de cette trempe, où, du reste, on laisse le moins de prise possible à leur coupable industrie. Collet s'y conduit à merveille. Pendant les premières années, les chefs s'étaient mis en garde contre ce redoutable pensionnaires, on le tenait éloigné des travaux: il a demandé lui-même à y participer afin d'avoir part aussi aux légères douceurs qui en sont le prix. Je l'ai vu souvent concentré en lui-même, et semblant considérer avec dédain les misérables avec lesquels il se trouvait accouplé, et dont les goûts crapuleux sympathisaient peu avec ses anciennes habitudes de bon ton: je l'ai entendu traiter avec mépris ces *mouches du bagne* qui servent d'espions de police.

Il y a quelque tems, se trouvant malade à l'hôpital, je lui parlais des antécédens de sa vie; il me répondait peu. Je lui rappelai ce chef de bataillon retraité qu'il avait créé régisseur de ses terres, et qu'il avait fait marier au préalable, alors ses yeux s'animèrent comme s'il se fut délivré d'un rêve pénible, et passant sa main dans sa veste, il lit avec un air grave et risible: "Monsieur, si vous connaissez cet officier, dites-moi donc ce qu'il est devenu? s'il est heureux dans son ménage? Il doit l'être, car il a épousé un excellent parti sous plusieurs rapports. Monsieur, moi qui vous parle, j'ai fait le bonheur de beaucoup de monde!"

Puisqu aussi bien maintenant tout le monde fait ses mémoires, pourquoi Collet ne ferait-il pas les siens? Mais ce malheureux a encore douze ans de fers à subir.

D*** avocat.

—Un nommé George Skillern, du comté de Botetourt, (Virginie) s'est suicidé sur la tombe de son père, le mois dernier. Ce jeune homme jouissait d'une grande fortune et était sur le point de se marier.

—Un individu s'est donné la mort, dans la prison de Manchester (Virginie) en se frappant à plusieurs reprises la tête contre le mur, jusqu'à se casser le cou.

—Deux manufactures de laine du Massachusetts ont été brûlées dans le mois d'Août dernier; une le 28, et l'autre le 29. Les pertes s'élèvent à une trentaine de mille piastres.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

Expedies.

Navire Tennessee, Fowler, New-York, Foster et Hutton.
Barque Hercules, Longcope, Philadelphie, S P Morgan et co.

Partis.

Hier après-midi, le Porpoise, pour la Balise, avec le navire Tennessee allant à New-York, et la barque Hercules à Philadelphie.

Arrivés.

Bateau à vapeur Maryland, Marshall, de St. Louis, avec 674 gaunons plomb à Tompson et Grant: 114 do au capitaine; 163 à G F Russell et Barstow; 1744 do 15 fréquins graisse 29 do beurre 2 balles cire à J C Stevenson; 1 esclave à J Mager—15 passagers

AVIS aux Propriétaires du Faubourg La Course.

TOUS les propriétaires et fondés de pouvoirs du Faubourg La Course, sont invités à se rendre à une assemblée générale desdits propriétaires, qui se tiendra chez Mr. SIMON LAIGNEL, rue Tchoupitoulas et des Orangers, le Samedi 11 d'Octobre, à 4 heures de l'après midi, à l'effet de prendre des mesures concernant leurs intérêts communs. 9 oct.

LES soussignés préviennent le public et leurs amis, qu'ils ont transporté leur magasin à la rue Royale, entre celles St. Pierre et Toulouse, maison Porée, où ils tiendront constamment un assortiment de marchandises sèches et autres, à des prix très modérés.

1er. Oct. SOLANA & ARIZA.

E. DEBERGUE,

Prévient ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le paquebot Dewitt Clinton, un assortiment de CHAPEAUX superbes Provenant de l'ancienne manufacture de WHITE & KEELER. 18 sept.

POUR LA VERA-CRUZ,

(Devant partir Jeudi 9.)

Le beau brick fin voilier et armé, la VENUS, capitaine King, partira positivement demain Jeudi. Pour fret ou passage s'adresser à

VALSIN VIGNAUD,
au coin des rues Royale et d'Orléans.
4 octobre—3

AVIS est par le présent donné aux propriétaires de terrains situés dans les rues Montégut et Cloitet, que les assesseurs nommés par le Maire, conformement à une ordonnance concernant les bourgs et faubourgs dans la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvée le 15 Décembre 1817, ont fini leur estimation desdits terrains, et en ont déposé un état entre les mains de Ls. Daunoy, syndic de la Banlieue inférieure, et que ce tableau d'estimation demeurera entre les mains du syndic durant l'espace de dix jours pour examination, à son domicile faubourg Daunoy.

LS. DAUNOY,
2 octobre syndic

A LOUER.—Pour le 1er. Octobre 1828, le beau magasin avec entrepont et actuellement occupé par MM. Lincoln & Green, rue Royale, près la banque de l'Etat. S'adresser à
18 sept. D. SEGUERS.

GABRIEL BELOT, nouvellement arrivé dans cette ville, désirerait trouver un emploi. Il possède bien sa langue et connait le commerce, ayant été employé très-longtems chez un marchand à Paris—Il désirerait principalement trouver une place de garde-magasin ou de commis, mais se trouvant dans le besoin, il se chargera indifféremment de tout emploi honnête qui pourrait le faire subsister.—Il fournira sur son compte des renseignemens satisfaisans.—S'adresser au bureau de cette feuille. 2 oct.

FROMAGE FRAIS.—60 caisses de Fromage de Goshen, reçus par le navire Dewitt Clinton et à vendre par
19 sept. BRIDGE & VOSE

Ventes Publiques.

Par J. Le Carpentier.

IL sera vendu Mercredi, 31 du cou 10 heures du matin, au magasin Messrs. Gottschalks et Reimers, a des rues Royale et St. Louis,

20 pipes de Genièvre de Hollande.
18 boucauts Rum de la Jamaïque,
20 barriques Vin d'Oporto,
100 caisses Vin muscat,
100 do. Amere,
50 do. Liqueurs assorties,
14 do. Canevettes,
10 do do. en Acajou,
50 barils Genièvre du Nord.

Conditions :—Au dessus de $300 60 jours; au-dessus de 500 piastres, 4 m au-dessus de 1,000 piastres, 6 mois, au-dessus de 1,500, 6 et 8 mois, et au-dessus de 2,000, 9 mois de crédit, pour des billets endossés à satisfaction. 8

Par J Le Carpentier.

VENDREDI, 10 Octobre, il sera ve heures de l'après midi, dans les ma l'encoignure des rues Toulouse et Bou pour clore une facture,

70 barriques de Vin de Bordeaux, de qualité.—Les conditions qui seront avan seront annoncées au moment de la vente 4 Octobre.

Vente par le Marshall.

A. M. Wood vs. M. J. Ellis, Morgan vs.

EN vertu d'un writs de fieri à moi adressé par l'honor Préval, juge-associé de la Cour te, j'exposerai en vente, Samedi bre prochain, à 4 heures, au Prin Chapeaux communs. des Shawls e articles saisis dans l'affaire ci-dess 4er oct. L. DAUNOY—Mar

Vente par le Marshall.

R. Beebe vs. Jarreau—D. Jourdan vs.

EN vertu d'un writ de fieri moi adressé par l'hon. G. juge-associé, j'exposerai en vente 11 d'Octobre, à 4 heures, sur Carondelet, 14 cordes Bois de ch sies dans l'affaire ci-dessus,

4 Oct L. DAUNOY,

VENTE PAR LE MARSHA

Wm. Taylor tuteur des héritiers Herm R. Weaver.

EN vertu d'un writ de fieri moi adressé par l'hon. juge associé de la Cour de Cité, rai en vente le Vendredi 10 d'Oct chain, à 4 heures, dans la rue entre celle Julie et Girod, 150 Ba dernièrement reparés à neuf, s l'affaire ci-dessus.

30 sept L. DAUNOY

VENTE PAR LE MARSHAL

R. Martin vs. John Allison

EN vertu d'un writ de fieri facias à sé par l'hon. G. Préval, juge as poserai en vente, Mardi 16 Octobre midi, au Café de Hewlett, au coin d Louis et Chartres, une MAISON et un &c. &c. situés au coin des rues Delor les, faubourg Ste. Marie. Saisie dans dessus. Ls. DAUNOY, marsh

COUR DES PREUVES—Mardi 1828, j'exposerai en vente à la midi, pour le compte de la succession rie Madeleine f. d. c. l.

Une négresse nommée Anny, ag 27 ans.

Une do. nommée Iris, agée d'envir

Un nègre nommé Tom, agé d'env

Conditions, la négresse Anny un tier un tiers à 6 mois, et un tiers à douze

Tom et Iris moitié à 6 mois et moiti crédit, en billets endossés à satisfacti pothèque spéciale jusqu'à parfait p

Par ordre de la cour. C. D

1er. Octobre dép.

ces soussignés offrent à ement du navire articles suivants, qu'ils de bonne qualité:

1 caisse Essence d'anis
1 id. eau double de ruses,
1 id. térébenthine de Venise,
2 id. seringues d'enfans
1 id. scammonée d'Alep
1 id. Ipecacua. pulv.
1 id. ulem en racine
1 id. savon médicinal
1 id. savon transparent
1 id. rhubarbe en racine
1 id. anis étoilé
1 id. colle de poisson
1000 liv. orge perlée
Très-fraiche camomille.

1 caisse can
1 id. pois de
1 id. racine d
1 id. mc de
1 id. poudre noire et r
1 id. santal
1 id. bleu d
1 id. Chrom
1 id. graine de blanch
1 id. Arrow
1 id. Magne
2 id. Campl
Vernis Cop
Baume de C
FORESTIER
Pharmacien

29 sept.

A LOUER—Une nourrice ayant son enfant. S'adre primerie de cette feuille.

COUR DES PREUVES—Vendr bre 1828, j'exposerai en vente à midi, pour le compte de la succes Uelène Lhomer, alias Lomaire, f Un Terrain situé au faubourg Ste. Mari de-là entre les rues Girod et Hevia, de face sur 82 pieds de profondeur, pieds à ladite profondeur, avec les sont dessus, à l'exception d'une ba couverte en pieux, ayant 13 pieds de large, appartenant à Louis Brug tenu de l'enlever à la demande de

Conditions :—1-3 comptant, 1-3 à à un an de crédit, en billets endos tion, avec hypothèque spéciale ju paiement, les frais d'acte de vente taxes de l'année courant à la charg reur.—Par ordre de la cour.

Chs. BLACHE—dép

A VENDRE par les soussignés, rium de la Jamaique, 7 pip française, (marque de Seignette) 48 de baleine de New Bedford et Nant cardes à coton de Whitemores, cig les, tabac manufacturé, thé Young son skin.

1 oct. *Bowers, Osborn et*

DEMANDE.—On désire pour la campagne, un ins chant l'anglais et le françai nourri et blanchi, sur l'habit tiendrait ses classes, et recevra re d'environ $500 par an. S'ad plus amples informations, au cette feuille.